

CRÉPOL : COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Présents : Mmes LAGUT Martine, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, REGAL François, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, GARNIER Christian

Absents Excusés : Mrs MONICO Fernando, MONNET Jean-Michel, Mmes REBOULET Florence, BODIGER Marcelle

Absents : Mrs GIVET Laurent, DOCHIER Franck

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 20H00

Ajout à l'ordre du jour : SCDECI : Groupement de commande

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2022.

2 – GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ELABORATION DES SCHEMAS COMMUNAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE ET LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIEH

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de la commande publique
- l'arrêté préfectoral du 23 février 2017 relatif au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,

CONSIDERANT :

- la durée de validité des offres relatives à l'élaboration des SCDECI de 6 mois à compter du 7 mars 2022,
- le rapport d'analyse des offres,
- le vote à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 21/06/2022 relatif à l'attribution des marchés pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T. et au groupement ARTELIA/ATEAU pour le lot n°2 pour un montant de 94 165,33 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés d'études relatifs à l'attribution des marchés pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T. et au groupement ARTELIA/ATEAU pour le lot n°2 pour un montant de 94 165,33 euros H.T.
- **AUTORISE** le représentant du mandataire, le SIEH, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'attribution du marché relative à la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie et au démarrage des prestations,
- **AUTORISE** le représentant du mandataire, le SIEH, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'attribution des marchés relatifs à la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- **AUTORISE** le Maire et les représentants de la commune au sein de la commission de suivi du groupement de commande à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations envisagées conformément aux dispositions de la convention de groupement de commande,

3 - CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE CREPOL, VALENCE ROMANS AGGLO ET L'EPORA

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la convention de veille et de stratégie foncière

entre la commune de Crépol, Valence Romans Agglo et l'EPORA.

La convention de veille et de stratégie foncière, a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et les collectivités pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

Les parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA.

L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. Il réalise alors le portage financier et patrimonial des biens et s'engage à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne, au terme d'un délai convenu.

Les portages fonciers et études préalables ont vocation à s'inscrire dans un Périmètre d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière.

La durée de la présente convention est fixée à 6 ans à compter de sa signature

Lorsqu'ils s'inscrivent dans un PEVR, la durée de portage des biens acquis dans le cadre des présentes, ou repris de conventions antérieures, est égale à 4 années à compter de la date à laquelle l'EPORA est devenu propriétaire.

Le CM approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

4 - SIABH : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)

Le CM prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du SIABH.

5 - AUGMENTATION DU LOYER COMMUNAL APPARTEMENT AU 1^{er} JUILLET 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne école au 1^{er} juillet 2022.

Le loyer mensuel de l'appartement au-dessus de l'ancienne école – appartement droite- passe de 330,17 € à 338,36 €. Adopté

6 - AUGMENTATION LOCATION LOCAL COMMUNAL

Madame le Maire informe le CM de l'augmentation du loyer du local communal au 1^{er} juillet 2022. L'indice est de 2,48 %.

Le loyer annuel du local communal passe de 1 060,32 € à 1 086,61 €. Adopté.

7- TRAVAUX DE VOIRIE

Route de la vieille église : prévoir l'écoulement des eaux, demande de devis effectué

Il faut étudier le chemin du Rucher et des Reynauds.

8 – CONTENTIEUX CHEMIN DES PERROTS

Le contentieux est toujours en cours d'instruction.

L'arrivée de Mmes REBOULET Florence et BODIGER Marcelle modifient l'effectif présent : elles participaient à la réunion du chemin des artistes à Chabeuil

9 – URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE HABITAT DAUPHINOIS

Le permis de construire d'HABITAT DAUPHINOIS pour la construction de 7 villas en R+1 en accession et de 2 collectifs en R+1 de 3 logements en accession situé chemin de la Rivière a été accordé par Madame le Maire.

10 – BUS FRANCE SERVICES

Un bus France SERVICES va prochainement être installé sur la commune de Crépol. Il sera présent les mardis matin et sera installé sur la place sous la mairie. L'opération devrait commencer au mois de septembre.

Le coût de cette prestation est réparti entre les 5 communes à hauteur de 1.50 € par habitant. Le reste à charge sera financé par VRAgglo.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Nouveaux commerces : ouverture prochaine du bar tabac mais il n'y a à ce jour pas de date car il manque la connexion avec l'opérateur Orange. La boucherie, quant à elle, va ouvrir le 1^{er} juillet.
- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.
- Contrôle extincteur : la société BODOIN INCENDIE a été retenue pour la vérification des extincteurs de la commune.
- Fermeture de la Mairie : du 08/08 au 26/08.
- Signalement d'un trou sur la route départementale à l'entrée nord du village, le département sera prévenu pour effectuer la réparation.
- Une réflexion doit être menée pour le manque de place de parking à la Chapelle St Roch.
- Il faut revoir l'électricité de l'église ainsi que la fuite d'un radiant.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22h00